

Le Journal des Gardons

L'Établissement Public Territorial de Bassin Gardons vous informe

EDITO

Décembre 2018 • n° 13



Du SMAGE à l'EPTB Gardons

L'année 2018 a permis la mise en œuvre de la **nouvelle compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Aboutissement de près de deux ans de travail **des élus du bassin**, cette compétence a été l'occasion de s'appuyer sur le SMAGE et de le faire évoluer pour répondre encore plus efficacement aux enjeux de notre territoire. Le SMAGE s'appelle désormais **EPTB Gardons** et regroupe l'ensemble des communautés d'agglomération et de communes du bassin versant aux côtés du Département du Gard et de deux syndicats locaux. Alès Agglomération est aujourd'hui la principale collectivité du syndicat avec plus de 50% de la population. J'ai été **élu Président** de l'EPTB Gardons, succédant à M. Layre, à qui je rends particulièrement **hommage** pour le travail accompli avec ce syndicat qui a su faire ses **preuves sur le terrain**. Je m'inscris pleinement dans la continuité de son action.

De nouvelles missions

Avec la GEMAPI le syndicat étend son territoire de gestion et donc le linéaire de **cours d'eau à entretenir** mais devient également le gestionnaire des **ouvrages hydrauliques** du bassin. Deux dossiers vous permettront de mieux comprendre l'action du syndicat dans ces domaines qui mobilisent fortement nos équipes. La rubrique « dossiers en bref » vous donnera un aperçu très synthétique de quelques autres projets en cours et le dossier « Gardons nature » vous présentera un hôte souvent méconnu de nos rivières.

Un PGRI à l'écoute du territoire

L'année 2018 est également marquée par la **validation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)**. Ce plan vise à définir des actions pour gérer les quantités d'eau disponibles durant les étiages et ainsi limiter les effets des sécheresses mais également anticiper l'avenir, impacté par le changement climatique. La concertation a porté ses fruits et après d'**intenses et riches échanges** nous avons validé un document équilibré, conciliant les efforts à conduire et les besoins du territoire.

Des moyens financiers à mobiliser

La nouvelle compétence GEMAPI s'est accompagnée de **nouvelles missions** mais **pas de nouveaux moyens financiers**, une histoire qui se répète bien trop souvent... La cotisation au syndicat a donc dû augmenter obligeant certaines collectivités à mobiliser la taxe GEMAPI. Par ailleurs, les **perspectives** ne sont **pas très encourageantes** avec le retrait annoncé du Département du Gard au 1^{er} janvier 2020 des syndicats dont il est membre. Ces décisions impacteront fortement le budget de fonctionnement du syndicat dans un contexte où les budgets des collectivités membres sont également largement sous tension. Nous travaillons intensément sur le sujet, avec toute la motivation nécessaire lorsque l'écart est si grand entre les ambitions et les discours de l'Etat, notamment, et la réalité des politiques mises en œuvre...

MAX ROUSTAN

Président de l'EPTB Gardons



SOMMAIRE

2-3 • DOSSIER :

• Du SMAGE à l'EPTB Gardons

4 • DOSSIER :

• Les enjeux de la ressource en eau

5 • GARDONS ENTRETENUS

6 • ZOOM SUR

• Les ouvrages hydrauliques – des digues et des barrages

7 • DOSSIERS EN BREF

8 • GARDONS NATURE :

• Le Petit Gravelot, habitant de nos atterrissements

Dossier

du SMAGE à l'EPTB Gardons



L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la **nouvelle compétence GEMAPI**, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations¹. Rappelons que cette nouvelle compétence obligatoire est attribuée aux EPCI-FP², communautés d'agglomération et de communes et qu'elle concerne essentiellement la gestion des **inondations** et des **milieux aquatiques** ce qui intègre la gestion des ouvrages hydrauliques (digues et barrages) et l'entretien des cours d'eau. Les élus du SMAGE des Gardons et des EPCI-FP du bassin versant ont travaillé pendant près de 2 ans sur ce projet en s'appuyant sur le maintien du SMAGE dans ses grandes missions, d'animation, d'études et de travaux sur l'ensemble des thématiques de gestion de l'eau et de le **faire évoluer** pour répondre aux enjeux de la GEMAPI sur la totalité du bassin.

Dès juillet 2017, le SMAGE des Gardons adoptait une **nouvelle gouvernance** avec un transfert de pouvoir du département du Gard, membre historique et fondateur du syndicat, au profit des EPCI-FP et, notamment, d'Alès Agglomération, principale agglomération du bassin versant.

Fin 2017, les EPCI intégraient dans leurs compétences, des **missions dites « hors GEMAPI »** (animation, ressource en eau...) mais indispensables pour la gestion de l'eau. Il a par ailleurs été procédé à la dissolution de nombreux syndicats locaux, qui avaient joué des rôles très importants par le passé, avant l'émergence du SMAGE. Les syndicats du Gardon d'Anduze, de l'Ourne, de la Droude, du Bas Gardon et de la Valliguière ont ainsi été dissous. Il demeure provisoirement deux syndicats, membres de l'EPTB, un sur le Briançon et l'autre sur le Gardon d'Alès aval.

Début 2018, le territoire de compétence du syndicat s'étendait sur la **totalité du bassin versant** des Gardons par l'intermédiaire de 8 EPCI-FP adhérents : Alès Agglomération, Nîmes métropole et les communautés de communes Pays d'Uzès, Pont du Gard, Cévennes au Mont Lozère, Causse Aigoual Cévennes Terre solidaire, Piémont Cévenol et Pays de Sommières. Le syndicat faisait par ailleurs **évoluer ses statuts** en intégrant notamment la nouvelle gouvernance, les compétences et missions nécessaires à une bonne gestion de l'eau et une nouvelle organisation. Il changeait de nom à cette occasion, devenant **EPTB Gardons**, afin d'être plus lisible auprès du grand public.



Jacques LAYRE

1^{ER} VICE PRÉSIDENT DE L'EPTB GARDONS ET MAIRE DE CASSAGNOLES

« Après 14 ans de présidence du SMAGE des Gardons je suis fier de ce que les élus de ce bassin ont réalisé, avec un syndicat efficace et reconnu, un fonctionnement solidaire et à l'échelle du bassin versant. La gouvernance a évolué dans le cadre de la GEMAPI et le syndicat a été conforté. Représentant plus de 50% de la population et du budget du syndicat, Alès Agglomération est la principale collectivité du bassin et son président Max ROUSTAN, est devenu fort logiquement Président du SMAGE renommé aujourd'hui EPTB Gardons. Je reste investi à ses côtés pour poursuivre cette grande aventure au service de notre territoire. »

Max ROUSTAN, Président d'Alès Agglomération, a été élu Président le 5 mars 2018 remplaçant ainsi M. Layre, qui reste toutefois fortement investi en tant que premier Vice-Président. Avec la mise en œuvre de la GEMAPI, l'EPTB est devenu compétent pour la gestion des ouvrages hydrauliques et l'entretien des cours d'eau sur tout le bassin versant des Gardons. Un travail important est donc engagé pour intégrer les **nouveaux territoires de gestion et les nouveaux ouvrages**. Afin d'assurer la continuité de l'action de structures antérieures, reconnues pour leur efficacité, des conventions ont été passées ou sont en cours d'élaboration avec différentes collectivités :

- **Alès Agglomération** pour la gestion de la traversée d'Alès et la participation au suivi de la digue d'Alès,
- **Le SHCV³**, dont les statuts ont été modifiés pour transférer la compétence de gestion de l'eau à l'EPTB, pour poursuivre la gestion du Galeizon,
- **Les communes de Saint Jean du Gard, Anduze, Aramon, Remoulins et Comps** pour la participation à la gestion de leur digue,
- **Le Département du Gard** pour poursuivre la gestion départementale du barrage de Sainte Cécile d'Andorge et assurer le transfert dans de bonnes conditions des digues d'Alès et Anduze (partie départementale).

D'une gouvernance majoritaire départementale vers une gouvernance EPCI-FP



Détail de la gouvernance EPTB Gardons

Pourquoi ce nouveau nom, EPTB Gardons ?

Ce nouveau nom vise à **simplifier la compréhension** pour le public du rôle des structures de bassin versant. Un EPTB est un Etablissement Public Territorial de Bassin, dont l'existence est définie juridiquement. C'est une collectivité qui intervient sur l'ensemble des thématiques de gestion de l'eau et à l'échelle d'un bassin ou sous bassin hydrographique. L'idée est que l'acronyme EPTB évoque simplement la collectivité qui s'occupe d'un bassin et que le nom du cours d'eau précise le bassin : les Gardons pour l'EPTB Gardons, la Cèze pour l'EPTB Cèze, le Vidourle pour l'EPTB Vidourle etc... Certains syndicats peuvent faire le choix de conserver leur nom tout en étant des EPTB. Nous avons fait le choix de ne pas conserver notre ancien nom par souci de clarté.

1 - Cf dossier du journal n°12

2 - EPCI-FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre soit pour notre territoire les communautés d'agglomération et les communautés de communes

3 - SHVC : Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

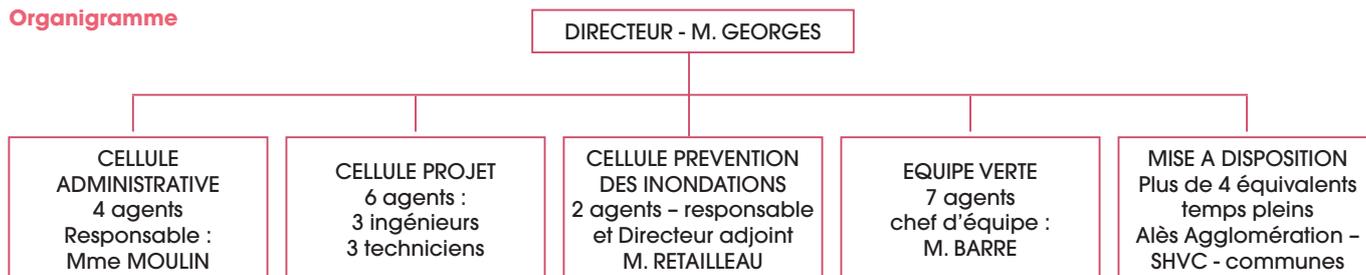
Le **Département du Gard**, acteur historique de la gestion par bassin versant a défini une nouvelle politique de gestion de l'eau, en lien avec les évolutions liées à la GEMAPI. Il a ainsi décidé de se retirer des syndicats dont il est membre au plus tard le 1^{er} janvier 2020 et de dissoudre le syndicat mixte départemental ou SMD, qui était un acteur majeur du financement des syndicats de bassin. Il conserve par contre la **gestion des barrages départementaux** dont celui de Sainte Cécile d'Andorge (intégrant le projet de sécurisation). Il a par ailleurs défini une **politique d'aide à l'investissement** pour les communes et groupements de communes essentiellement dans le domaine des inondations et des milieux aquatiques.

Cette évolution traduit le souhait du Département, dans le contexte de la mise en œuvre de la GEMAPI, de ne plus aider les collectivités sur le fonctionnement, excepté sur les barrages départementaux, mais de rester présent sur l'investissement. Le **déficit attendu** de recettes en 2020 pour la section de fonctionnement de notre syndicat approche **700 000 €** par an, essentiellement lié à la dissolution du SMD. L'autofinancement du syndicat étant de l'ordre de 1 600 000 €, c'est un nouveau défi qui s'annonce pour le syndicat. Les élus sont ainsi mobilisés pour trouver des solutions d'ici 2020 dans le même esprit que celui qui les a animés pour mettre en œuvre avec grand succès la GEMAPI.

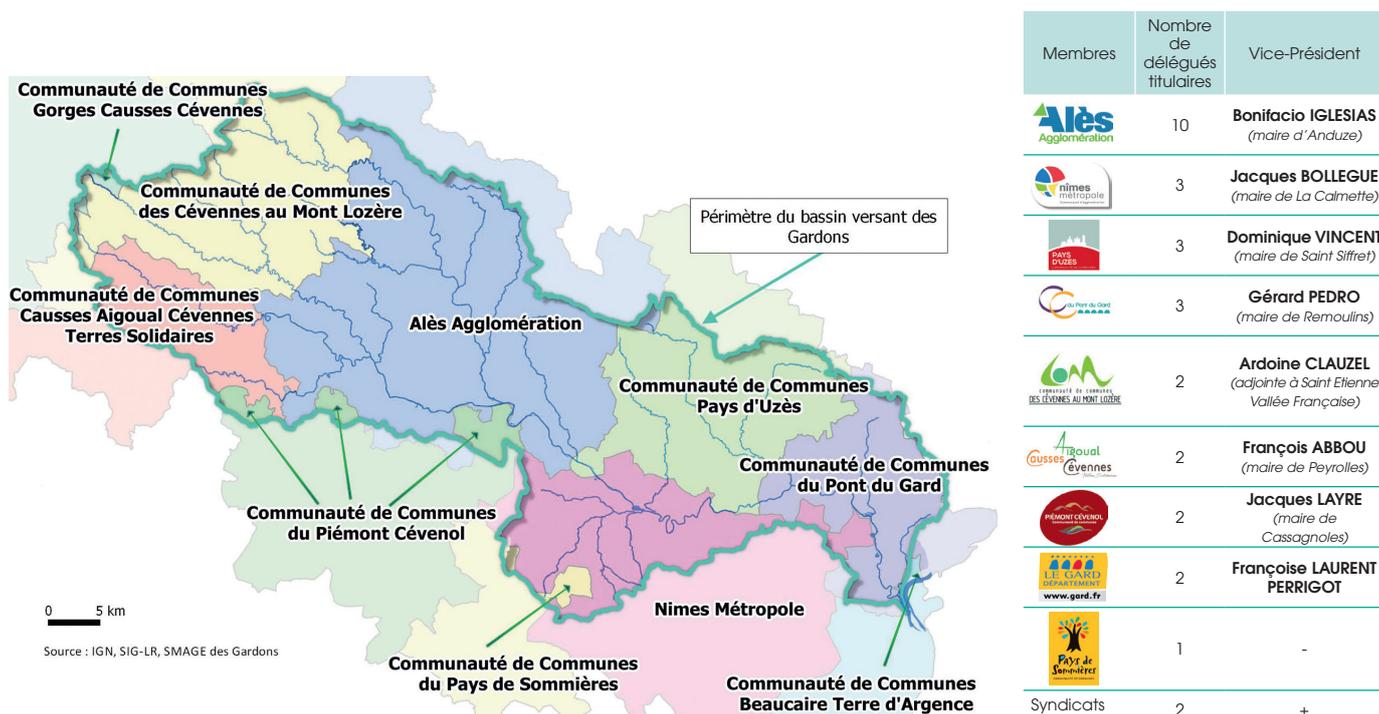
Comment fonctionne l'EPTB Gardons ?

- ➔ Un **comité syndical** décide de l'ensemble de l'action du syndicat. Il est composé des élus représentants les membres de l'EPTB (30 délégués titulaires et autant de suppléants).
- ➔ Un **président, Max ROUSTAN**, Maire d'Alès et Président d'Alès Agglomération, qui exécute les décisions du comité syndical et administre le syndicat, appuyé par les Vice-Présidents.
- ➔ Un **bureau** qui prépare les décisions du comité syndical. Il intègre le Président M. ROUSTAN, les Vices Présidents (M. LAYRE, Maire de Cassagnoles, M. ABBOU, Maire de Peyrolles, M. IGLESIAS, Maire d'Anduze, M. BOLLEGUE, Maire de La Calmette, M. PEDRO, Maire de Remoulins, Mme CLAUZEL, adjointe Saint Etienne Vallée Française, M. VINCENT, Maire de Saint Siffret, Mme LAURENT-PERRIGOT, Conseillère départementale) et de deux délégués d'Alès Agglomération (M. GRAS, Maire de Saint Césaire de Gauzignan, M. PÉPIN, Maire de Sainte Cécile d'Andorge).
- ➔ Une **équipe** au service des élus : 20 agents et l'équivalent de 4 postes en mise à disposition partielle.

Organigramme



Localisation des territoires des adhérents à l'EPTB Gardons



Dossier

Les enjeux de la ressource en eau



Fontaine du Griffon à Saint André de Valborgne

Un enjeu historique... d'actualité

L'ampleur du **patrimoine hydraulique cévenol**, le nombre de **conflits d'usage**, de mesures de gestion et de restrictions de la ressource relatés dans les archives des communes des Cévennes depuis plusieurs siècles, témoignent **du caractère historique de l'enjeu** que représente la ressource en eau sur le bassin versant des Gardons. Un enjeu historique toujours aussi prégnant au XXI^{ème} siècle compte tenu des situations de tension actuelles et des prévisions en matière de **changement climatique** pour les décennies à venir.

A l'échelle européenne, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) guide aujourd'hui les actions en matière de gestion de la ressource en eau. L'objectif poursuivi : le « bon état écologique des cours d'eau » à l'horizon 2027. A l'échelle nationale, l'application de la DCE est réalisée à travers l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), propres à chaque grand bassin hydrographique. Ils constituent les plans de gestion français visant à répondre aux attentes de la DCE.

Une application locale

Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2016-2021, prévoit la mise en place de Plans de Gestion de la Ressource en Eau – PGRE – dans l'objectif de tendre vers un **retour à l'équilibre sur les territoires en tension** ; c'est à dire les bassins versants sur lesquels le bilan besoins-ressources laisse apparaître un déficit en eau pour le bon état des milieux aquatiques.

A la demande du Préfet, la Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons, assistée par l'EPTB Gardons, a élaboré un PGRE sur le bassin versant entre 2016 et 2018. Un bilan besoins-ressources est réalisé pour chacun des 15 sous-bassins définis, permettant d'identifier ceux sur lesquels la ressource est en forte tension au regard des besoins pour les usages et les milieux aquatiques et de la disponibilité de la ressource naturelle. Sur la base de **débit « objectif »**, le bilan est déterminé pour chacun d'entre eux. En d'autres termes, **un volume dit « prélevable »** est calculé visant à maintenir un débit, le débit objectif, indispensable au bon fonctionnement des milieux aquatiques et aux besoins des usages. Lorsque ce volume prélevable est inférieur aux besoins des usages, le PGRE prend tout son sens et vise à **déterminer des actions** dont l'objectif est un retour à l'équilibre.

Un plan d'actions à l'horizon 2022

Elaboré en concertation avec les acteurs du territoire (5 réunions de concertation géographique, 2 réunions avec les partenaires techniques, 2 journées de formation et 6 réunions de la CLE), le PGRE est un document qui propose une **stratégie d'actions à l'échelle du bassin versant** pour les 5 années à venir et au-delà afin d'anticiper les conséquences du changement climatique annoncé.

La concertation a abouti sur un compromis entre les **attentes du territoire** et le besoin d'actions pour tendre vers un **retour à l'équilibre**. La stratégie du PGRE repose sur une **logique de moyens** qui se traduit par un plan d'actions opérationnel sur 5 ans. Parallèlement, de nombreuses actions d'amélioration de la connaissance nécessaires pour une gestion optimale et anticiper l'avenir sont proposées.

Le document traduit **le besoin d'actions sans négliger les attentes des acteurs du territoire**. Leur implication dans ce travail d'élaboration et la logique de moyens d'ores et déjà mise en œuvre (17 millions d'euros investis entre 2015 et 2017 par les gestionnaires AEP) témoignent de la conscience partagée de l'enjeu de la ressource en eau.

Validé à l'unanimité par la CLE des Gardons le 26 juin 2018, le PGRE est actuellement soumis à l'approbation du Préfet. Il sera consultable sur le site internet de l'EPTB Gardons début 2019.



Formation de la CLE des Gardons (février 2017)

Les 3 grandes directions des actions du PGRE

MIEUX COMPRENDRE ET MIEUX GÉRER

Améliorer les connaissances sur la ressource, les besoins, le changement climatique, suivi de la ressource, optimiser la gestion...

ECONOMISER L'EAU

Amélioration des rendements des réseaux d'eau potable, optimisation de l'irrigation, sensibilisation aux économies

CHERCHER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EN COMPLÉMENT DES ÉCONOMIES

Etudes des possibilités de stockage, de la mobilisation de ressources complémentaires, locales ou externes, substitution entre ressources

Gardons entretenus

Une Déclaration d'Intérêt Général et une programmation mise à jour

Les bouleversements récents liés à la prise de compétence GEMAPI et à l'extension du périmètre de l'EPTB Gardons, qui couvre désormais l'intégralité du bassin versant et ses plus de **3400 km de cours d'eau**, ont imposé de réviser la **Déclaration d'Intérêt Général** des travaux d'entretien de la végétation.

Cette procédure réglementaire permet à l'EPTB de mobiliser des fonds publics sur des propriétés privées et ainsi de se substituer aux propriétaires sur lesquelles pèse l'obligation de procéder aux travaux d'entretien.



Entretien au pied des digues d'Alès

Les travaux menés par l'Etablissement Public sont de 3 types :

- ➔ **L'entretien de la végétation des berges et du lit** (restauration forestière) consiste à dégager le lit mineur des arbres qui pourraient former des bouchons lors des crues (embâcles). Ces travaux permettent le rajeunissement et la diversification de la végétation, laquelle joue un rôle fondamental pendant les crues (ralentissement dynamique) et toute l'année sur la qualité de l'eau et de l'écosystème (filtration naturelle, ombrage, habitat,...),
- ➔ **La gestion des atterrissements** (îlots de gravier en bord de cours d'eau) vise à garantir une section d'écoulement cohérente dans les zones à enjeux et de favoriser le transport des matériaux (galets, graviers...) par le Gardon. La mobilité des matériaux solides sur les Gardons et la reconstitution d'un matelas alluvionnaire dans le lit sont un enjeu important dans nos cours d'eau qui ont subi des prélèvements massifs à la fin du XX^{ème} siècle.
- ➔ **La gestion des espèces invasives** (Renouée du Japon, Jussie, ...), qui colonisent certains milieux aquatiques : l'objectif est de maintenir une veille constante sur l'état de colonisation et de nouvelles apparitions d'espèces indésirables. Sur les secteurs encore préservés, l'intervention précoce et la préservation d'une ripisylve conséquente et diversifiée sont la clé de la stratégie de lutte.



Intervention au pont du Gard

Les moyens mobilisés par l'EPTB Gardons pour l'entretien des cours d'eau

Couvrant désormais tout le bassin versant des Gardons, le programme pluriannuel prévoit la mise en œuvre de travaux, réalisés par des entreprises spécialisées ou l'équipe verte¹. Les travaux confiés aux entreprises, qui disposent de moyens d'intervention conséquents (pelles mécaniques, broyeur de grande capacité), s'élèvent en moyenne à 200 000 €/an pour la **restauration forestière**, **250 000 €/an** pour les **atterrissements** et de **110 000 €/an** pour les **espèces invasives**. Inscrits au contrat de Rivière des Gardons, ces travaux sont financés à hauteur de 30 à 50% par l'Agence de l'Eau et 30 à 40% par le SMD².

L'équipe verte assure par ailleurs annuellement la surveillance et l'entretien de **100 km de cours d'eau** à fort risque inondation et la restauration forestière d'une **vingtaine de kilomètres** de cours d'eau. Elle dispose d'un débusqueur sur chenille, qui permet de débarrasser des arbres d'un diamètre conséquent et d'un robot broyeur (en cours d'acquisition).



Traitement de la Renouée du Japon à Anduze

Bon à savoir

Selon les dispositions de l'article L 215-14 du Code de l'environnement, « le **propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau**. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. ».

L'EPTB Gardons conduit des travaux d'entretien dans le cadre d'une DIG et d'un plan pluriannuel de gestion pour l'entretien des cours d'eau. Au regard du linéaire de cours d'eau en gestion, **le syndicat ne réalise pas des travaux partout et chaque année. Des priorités sont donc établies en fonction des enjeux présents**. A ce titre si l'EPTB reste bien entendu responsable des travaux qu'il conduit, il ne se substitue toutefois pas aux obligations et donc à la responsabilité des riverains.

1 - Une équipe verte de 7 agents appuyée par l'équivalent de 3.15 agents mise à disposition par Alès Agglomération (2.25) et le SHVC (0.9)

2 - SMD : Syndicat Mixte Départemental de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard. Ce syndicat doit être dissous fin 2019.

Zoom sur

Les ouvrages hydrauliques du bassin versant



Digue d'Alès

Des digues

De nombreuses digues protégeant des villes et des villages sont implantées sur le bassin versant des Gardons. Il s'agit des digues de **Saint Jean du Gard, d'Anduze, de la Grand Combe, d'Alès, des Salles du Gardon, de Remoulins, de Comps et d'Aramon**. Ces ouvrages ont été édifiés à différentes époques : fin du XVIII^{ème} siècle pour la digue d'Anduze, 2003 pour la reconstruction des digues de Comps et d'Aramon. Elles sont de natures différentes. Certaines sont en pierres maçonnées tandis que d'autres sont en béton ou en remblai de terre.

La vocation des digues est d'**empêcher l'inondation d'un territoire**. Elles peuvent être équipées de vannes ou de stations de pompage pour évacuer les eaux de ruissellement. Des batardeaux complètent parfois le dispositif. Ils sont souvent présents au niveau de franchissements routiers situés plus bas que la crête de l'ouvrage. **24 000 habitants sont protégés par des digues** dont 18 000 à Alès et 2 900 à Aramon.



Digue de Comps

Des barrages

La liste des barrages qui visent à réduire les inondations est composée de 3 ouvrages : **barrage de Saint Cécile d'Andorge, de Saint Geniès de Malgoirès et de Thézières**. Ils présentent la caractéristique commune d'être en remblai, c'est-à-dire constitués de matériaux terreux ou rocheux soigneusement compactés. Ils se différencient par contre par leur taille, leur volume de stockage et leur population protégée respectivement : 45m - 16 Mm³ - 20 000 habitants, 14m - 800 000 m³ - 900 habitants, 6 m - 140 000 m³ - 250 habitants.

Brèves

L'opération de restauration physique du Briançon à Thézières a obtenu les autorisations réglementaires nécessaires. Les acquisitions foncières sont en cours.

Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été prolongé d'un an par un avenant signé durant l'été 2018. Un PAPI couvrant la période 2020 - 2026 est en préparation.

Mme LHERMET

CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE COMPS



Le village de Comps a été inondé à de nombreuses reprises comme en témoignent les 10 repères de crue posés sur la façade de la mairie.

Situé au confluent du Rhône et du Gardon, il est particulièrement exposé aux crues de ces deux cours d'eau.

La digue est essentielle au village même si elle ne protège pas des événements les plus violents comme la crue de septembre 2002 du Gardon ou de décembre 2003 du Rhône. Elle nécessite une attention particulière en matière de suivi et d'entretien pour être pleinement opérationnelle en cas de débordement. Le Plan Communal de Sauvegarde doit être adapté notamment pour anticiper l'ensemble des actions à mener et organiser l'évacuation du village.

Modalité de gestion

Les digues étaient historiquement gérées par les communes. Certaines routes sont implantées sur les ouvrages conférant à leur gestionnaire la charge de l'ouvrage (digue d'Anduze et digue d'Alès).

Les barrages ont été exploités par ceux qui en sont à l'origine : le Département du Gard pour le barrage de Saint Cécile d'Andorge, l'EPTB Gardons pour celui de Saint Geniès de Malgoirès et le Syndicat Intercommunal de Curage et d'Entretien du Briançon pour le barrage de Thézières.

Dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), **l'EPTB Gardons s'est vu attribuer la fonction de gestionnaire des digues de Saint Jean du Gard, d'Anduze** (partie communale), **d'Alès** (partie communale), **de Remoulins, de Comps et d'Aramon**. En plus du **barrage de Saint Geniès de Malgoirès**, il gère également celui de **Thézières**.

Une équipe de 4 personnes est mobilisable pour assurer un suivi 24h sur 24h lors des situations hydrométéorologiques perturbées. Elle s'appuie sur **les élus et les agents des communes** pour disposer d'une capacité d'actions locales : suivi visuel des cours d'eau, manœuvre de vannes, pose de batardeaux... Des visites régulières sont organisées et un entretien est mis en place.

Concernant les autres ouvrages, des conventions restent à établir afin d'organiser leur gestion car le Département et l'Etat doivent s'accorder avec l'EPTB Gardons sur leur devenir.



Barrage de Sainte Cécile d'Andorge

Dossiers en bref

Etude karst : point d'étape

L'étude des karsts, débutée en 2016, s'est poursuivie en 2018. De nouvelles opérations de **jaugeages des débits des cours d'eau**, de **suivis du niveau piézométrique** des karsts et de **traçages** dans le secteur du Galeizon aval ont été menées. Deux **campagnes de prélèvements** d'eau sur environ 70 sites ont été réalisées. La géochimie est notamment utilisée pour analyser le cheminement de l'eau au sein des aquifères : sa composition chimique est influencée par la nature des roches qu'elle traverse, par le temps de séjour au sein d'un aquifère, par l'altitude, etc.

Les données recueillies durant ces 3 années d'investigation vont être compilées et analysées afin d'aboutir à un schéma de fonctionnement des systèmes aquifères qui doit permettre d'en **optimiser la gestion**. Les résultats sont attendus pour le 1^{er} semestre 2019.



Jaugeage dans les gorges du Gardon

Adaptation des bâtiments publics au risque inondation



L'EPTB Gardons poursuit son action dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics face au risque d'inondation. **50 bâtiments publics situés en zone inondable sur les communes d'Arzon, Comps, Vallabrègues, Anduze, Cendras, Branoux-Les-Taillades, Les Salles du Gardon et La Grand-Combe ont bénéficié d'un diagnostic de réduction de leur vulnérabilité.**

Cela a permis de caractériser pour chaque bâtiment, les niveaux d'eau attendus et de définir les mesures structurelles et organisationnelles à mettre en place afin de réduire les dégâts sur les biens, de protéger les personnes et d'améliorer le retour à la normale après une inondation.

L'EPTB Gardons a confié cette mission à un bureau d'études spécialisé « MAYANE » pour un montant de 73 000 € TTC, financé par des aides européennes « FEDER » (30%) et de l'Etat (50%).

Les propriétaires de ces bâtiments publics doivent poursuivre cette démarche en mettant en œuvre les mesures définies dans les diagnostics. L'EPTB Gardons accompagnera les maîtres d'ouvrages pour la phase travaux.

Galeizon : labels Rivière Sauvage et Rivière en Bon Etat



Le Galeizon s'est vu attribuer le label « Site Rivières Sauvages » et le label « Rivière en Bon Etat », lors d'une cérémonie le 6 septembre 2018. Seul 1% des rivières de France peut prétendre au label rivière

sauvage et le Galeizon est le premier cours d'eau labélisé de la région Occitanie.

Ces labels complémentaires récompensent les efforts réalisés depuis des années par les habitants et les acteurs locaux impliqués dans la préservation de ce cours d'eau d'exception, au premier rang desquels **le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, Alès Agglomération et la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.**



Zéro phyto sur les Gardons



Depuis 2009, **57 communes de notre bassin versant** ont été accompagnées par l'EPTB Gardons et ses partenaires (Parc National des Cévennes, Chambre d'agriculture, Syndicat du Galeizon) dans des **démarches zéro phyto** auxquelles s'ajoutent **17 communes** qui ont fait cette démarche de façon autonome. Elles ont ainsi anticipé l'**interdiction d'utiliser des pesticides** sur les espaces publics qui s'applique à toutes les communes françaises depuis le 1^{er} janvier 2017 (Loi Labbé), et ont pu mobiliser des financements pour l'achat de matériels de désherbage alternatif et pour la réalisation d'actions de communication auprès de la population.

L'EPTB Gardons met à disposition des communes du bassin versant **une palette d'outils de sensibilisation pour le grand public** : livrets pour le jardinage écologique, économies et préservation de l'eau à la maison, exposition « Se passer des pesticides tout naturellement », kit d'articles pour les bulletins municipaux... Tous ces documents sont disponibles gratuitement sur simple demande et **librement téléchargeables** sur notre site (www.les-gardons.fr).

Pour toutes vos actions de communication sur la thématique du zéro phyto et des économies d'eau (mise à disposition de l'exposition, distribution de livrets, organisation de conférences-débats,...), n'hésitez pas à **contacter nos équipes** (r.nayrolles@les-gardons.fr).

Le Petit Gravelot, habitant de nos atterrissements

De retour d'Afrique, le **Petit Gravelot** vient **nicher sur nos rivages**. Il habite les plages de galets dégagées par les puissantes crues du Gardon des mois d'automne. Il est possible d'entendre son chant particulier à l'aube et au crépuscule. **Son plumage se confond avec les couleurs et formes des galets. Il lui offre un parfait camouflage.** L'oiseau est ainsi souvent perçu, en premier lieu, grâce à ses vocalises. Ouvrons l'œil et les oreilles du printemps à la fin de l'été au bord du Gardon !

L'habitat du Petit Gravelot est constitué des bancs de galets - appelés également grève ou atterrissement - qui jalonnent les cours d'eau tels que le Gardon. Ce milieu lui permet de s'alimenter au gré de ses divagations en arpentant ces vastes plages de galets dénudées ou clairsemées de végétation basse. Insectes et larves d'invertébrés constituent son régime alimentaire principal. **Il établit son nid à découvert, au milieu de cailloux** de petites dimensions, au sein duquel il dépose quelques œufs qui se confondent avec leur environnement. Si l'adulte s'envole à l'approche d'un danger, les œufs et les jeunes poussins qui restent immobiles pour ne pas être détectés (cf photos ci-dessous) sont néanmoins exposés au piétinement (promeneurs, animaux, etc.). La prudence est donc de mise lors de nos déplacements sur les bancs de graviers des cours d'eau, notamment de mars à juillet !



Petit Gravelot adulte

- **Nom scientifique** : Charadrius dubius
- **Taille** : proche de celle d'un moineau (de 15 à 17 cm),
- **Migration** : en mars/avril (prénuptiale) et de fin juin à septembre (post-nuptiale)
- **Nidification** : de début avril à fin juin dans le Gard
- **Aire de répartition** : Europe, Afrique (excepté le sud du continent), Asie

Pour aller plus loin : <http://www.oiseaux.net>



Poussin et œufs de Petit Gravelot sur atterrissement



Les travaux de gestion des atterrissements qui sont menés par l'EPTB Gardons, dont l'objectif est d'éviter qu'ils ne se fixent par le développement important de la végétation (coupe des arbres et scarification du sol évitant l'obstruction du cours d'eau et permettant la remobilisation des galets lors des crues), peuvent être dommageables pour l'espèce. A ce titre, ils **sont réalisés de fin août à décembre environ, hors période de nidification du Petit Gravelot**. Cette non intervention pendant sa période de reproduction et le maintien de ces milieux sans végétation arborée et dense lui sont favorables. Sur le bassin versant des Gardons, **l'espèce est régulièrement observée d'Anduze et Alès à la confluence avec le Rhône**.



Nouveau site internet :
rendez-vous sur
www.les-gardons.fr

JOURNAL DES GARDONS
Abonnez-vous gratuitement !

sur simple demande adressée à l'EPTB Gardons

Journal d'information de l'EPTB Gardons /
n°13 Décembre 2018/ édition 5 000 exemplaires
Directeur de publication M. ROUSTAN /
Rédacteur en chef : L. GEORGES - E. RETAILLEAU /
Maquette : Crayon bleu /
Impression : Pure Impression /
Dépôt légal : Décembre 2018

EPTB
Gardons



EPTB Gardons - 6, Avenue Général Leclerc - 30000 Nîmes
eptb.gardons@les-gardons.fr - Tél: 04 66 21 73 77 - Fax: 04 66 21 24 28